

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des délibérations du Conseil Municipal**

-----  
**Séance du 09 mars 2023**  
-----

**OBJET : AFFAIRE N° 08**

Dénomination de voies

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Neuf Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h05, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

**PRESENTS**

M. AURE Fabien (2<sup>ème</sup> Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjt) - M. FONTAINE Christopher (4<sup>ème</sup> Adjt) - Mme SANDANCE Chantal (5<sup>ème</sup> Adjt) - M. VAITY Bruno (6<sup>ème</sup> Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY Florelle - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph - M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU Nadège - M. AURE Yves - Mme DEPEHI Bernadette - Mme FAIN Marie Yveline.

**EXCUSES**

Mme JANNIN Jocelyne  
M. M'BAJOURMBE Bryan (Procuration donnée à M. VAITY Bruno)  
Mme FLORESTAN Nadine (Procuration donnée à Mme HOARAU Gertrude)

**ABSENTS**

Mme DE LAVERGNE Agathe - M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

**NOTA** : Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 15 mars 2023, que la convocation a été faite le 03 mars 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 22.

Le Maire

Daniel PAUSE



Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20230309-de-09032023-08-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2023  
Date de réception préfecture : 21/03/2023

Le Maire expose :

Dans le cadre de l'amélioration de l'adressage, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des voies figurant sur les plans joints et listées ci-dessous :

- 1/ L'impassse montante depuis la rue Henri Auber :
  - Impasse Fond Persil
  
- 2/ L'impassse montante depuis la RN1A bordant la ravine Souris Chaude :
  - Impasse des Pétrels

**Interventions : Néant**

### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dénominations proposées.

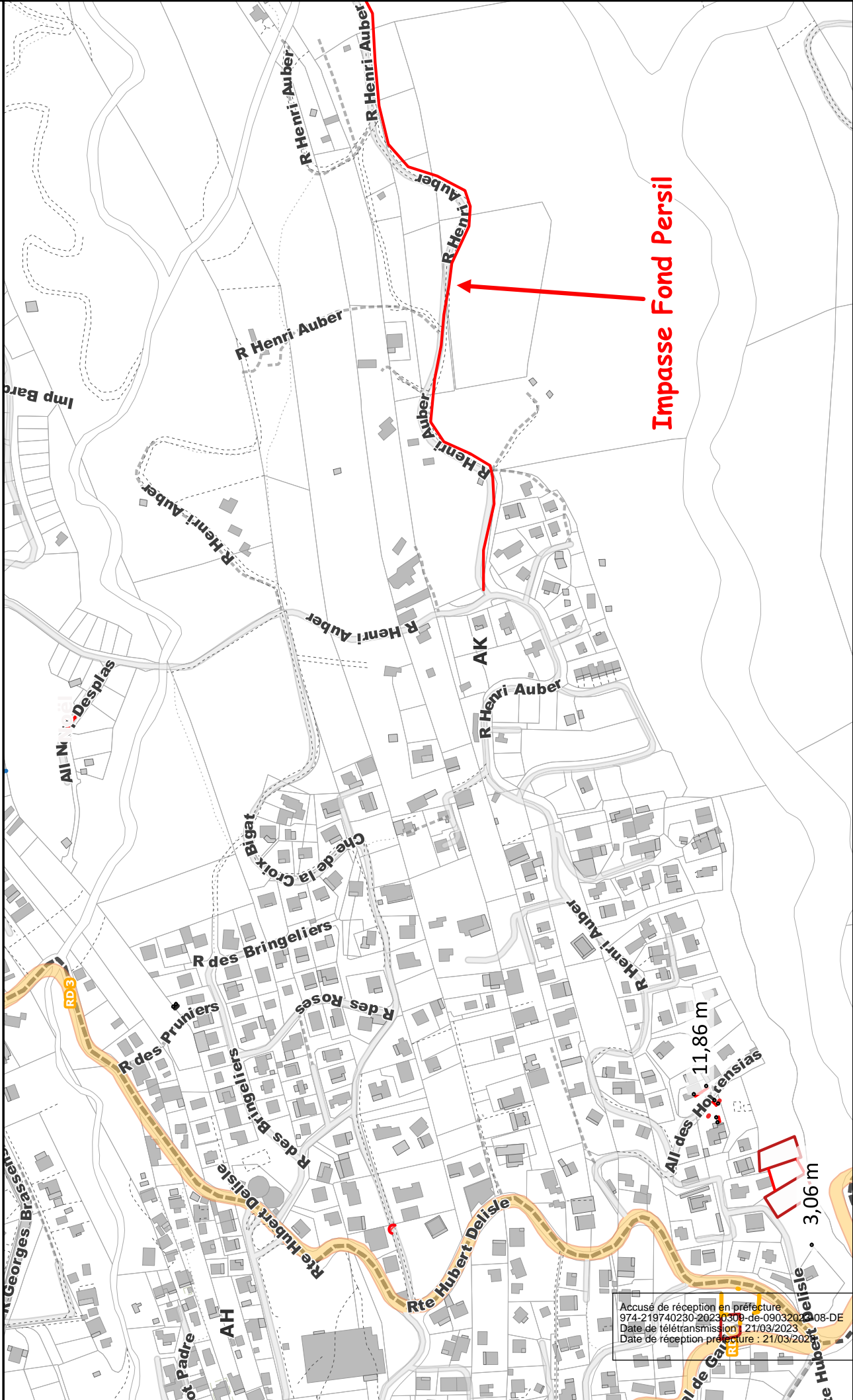
**Pour extrait certifié conforme**

La secrétaire  
  
Gertrude HOARAU

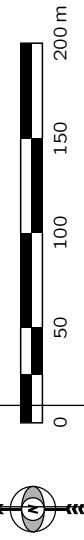
Le Maire  
  
Daniel PAUSE

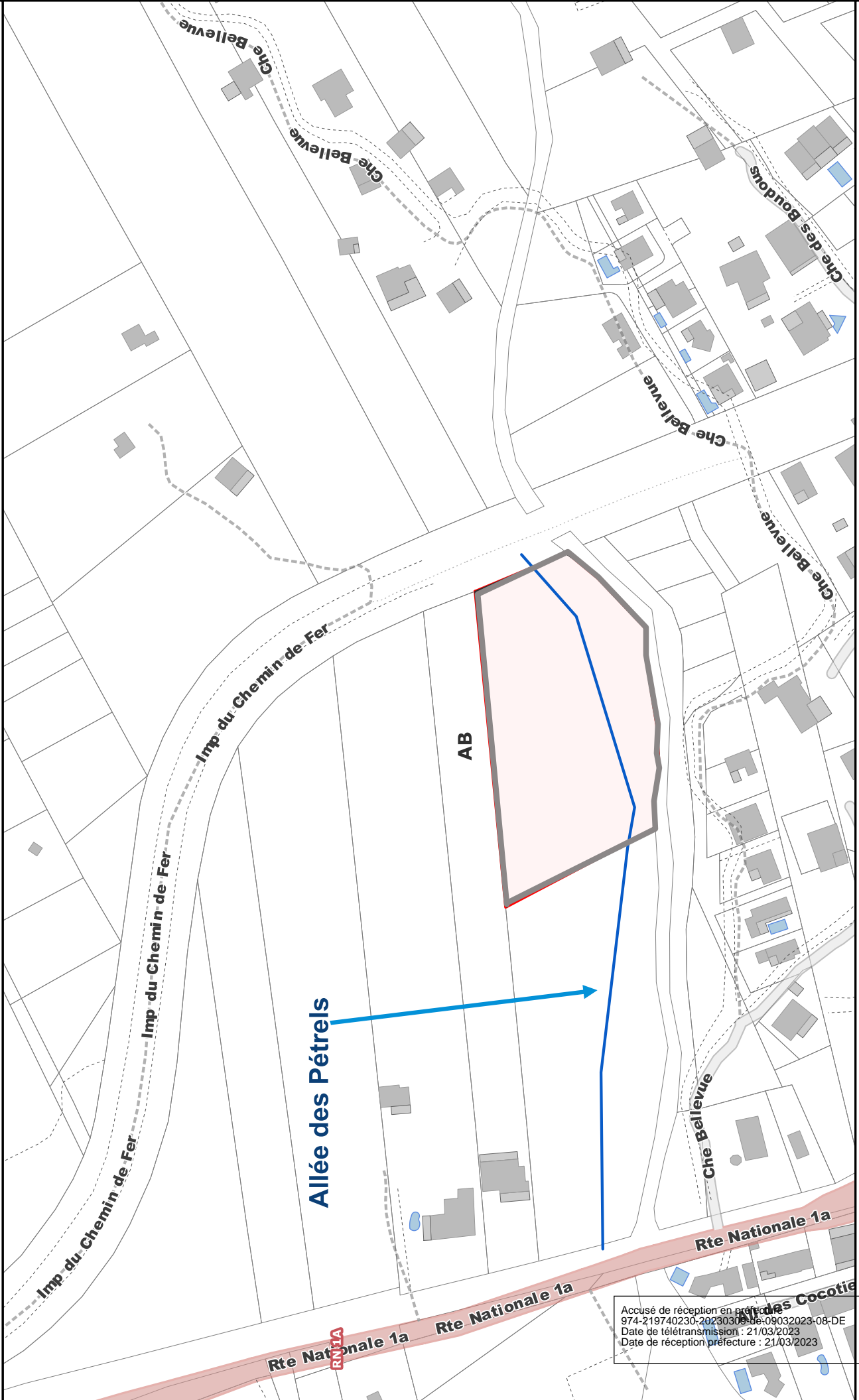
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20230309-de-09032023-08-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2023  
Date de réception préfecture : 21/03/2023



Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20230308-0903202308-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2023  
Date de réception préfecture : 21/03/2023





Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20230308-DE-09032023-08-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2023  
Date de réception préfecture : 21/03/2023